

Consultation du public sur le projet révisé de Programmation pluriannuelle de l'énergie

Commentaire déposé par Jean-François Sornein le 18/02/2020 à 12h02

Baisse du nucléaire : mensonges et justifications vaseuses pour un objectif absurde

La LTECV prévoit la réduction à 50% de la part du nucléaire dans la production d'électricité. La récente loi climat énergie a retardé de 10 ans l'atteinte de cet objectif, sur le simple constat qu'il n'était pas atteignable dans le délai initialement prévu. Mais la vraie question c'est que cet objectif est absurde. Sur ce point essentiel, le projet de PPE ne peut bien entendu que décliner ce qu'a prévu la loi, il est donc condamné à en reprendre les justifications inconsistantes et paradoxales, appuyées par la pratique inadmissible et condamnable du mensonge par omission.

L'objectif est absurde, puisque le seul vrai problème c'est le réchauffement climatique, le seul remède c'est de réduire nos émissions de GES, et que sur ce plan l'électricité nucléaire fait partie des solutions, et pas des problèmes.

Alors, dans ce projet de PPE, comment le MTES tente-t-il de justifier cet objectif absurde ?

Mensonge par omission n°1 : éviter aussi longtemps que possible de rappeler que l'électricité nucléaire ne rejette pratiquement pas de CO2. Si on ne le sait pas, il ne faut pas compter sur les 44 pages de la synthèse pour nous l'apprendre. Il faut attendre la page 137 du projet lui-même pour découvrir que l'électricité nucléaire ne produit que 12 grammes de CO2 par kWh, en comptant tout le cycle, de la mine d'Uranium aux déchets et au démantèlement (voir plus bas comparatif avec l'éolien et le solaire PV). Une fois cet atout majeur mis dans l'ombre, alors qu'il devrait être présenté comme une réalité physique essentielle, le texte peut aligner des phrases ambiguës comme « *Le développement des énergies renouvelables doit permettre de produire plus d'énergies non carbonées à partir de sources présentes sur le territoire et de réduire progressivement la part du nucléaire* » (Page 24 de la synthèse). Dans ce contexte de silence sur l'atout majeur du nucléaire et d'ambiguïté entretenue sur le sujet depuis la LTECV, faisant coexister en permanence deux messages qui n'ont rien à voir « *il faut réduire les émissions de GES* » et « *Il faut réduire le nucléaire* », il ne faut pas s'étonner des résultats de l'étude BVA du printemps dernier, constatant que 69 % des français considèrent à tort que le nucléaire contribue au dérèglement climatique. **En tant que rédacteur de ce projet de PPE, le MTES porte une lourde responsabilité dans le maintien de ce fort niveau d'ignorance du public sur le sujet.** De même lorsqu'il s'agit d'informer les 400 citoyens du « G400 » réunis par la CNDP pour le débat public du printemps sur cette même PPE, on leur fournit (annexe 2 de la fiche 3 « Choisir ») le chiffre de 66 g de CO2 par kWh pour l'électricité nucléaire (au lieu de 12 !), pour les aider à conclure qu'il vaut mieux faire des éoliennes.

Ensuite, comme on ne peut pas reprocher de rejets GES au nucléaire, il faut trouver un autre argument pour expliquer l'objectif « 50 % » ; ce sera « DIVERSIFIER ». Le vieux dicton « *ne pas mettre ses œufs dans le même panier* » est ainsi élevé au rang d'orientation stratégique sans qu'aucune étude technico économique n'ait conclu à la pertinence de ce ratio. C'est un peu maigre...

Comment le projet de PPE tente-t-il donc de "vendre" cette diversification ?

Mensonge par omission n°2 : éviter soigneusement de signaler que cette diversification arbitraire ne contribuera en rien à la baisse des émissions de GES. Cette désinformation est

coupable. Le texte indique prudemment qu'on va se préoccuper qu'elle soit neutre sur ce plan (et ce n'est pas gagné) ...

Evoquer ensuite un argument technique pour le moins discutable : « *Un système électrique plus diversifié, s'il réussit à gérer l'intégration d'un volume accru d'énergies renouvelables, peut-être plus résilient à un choc externe comme par exemple une baisse de la capacité de production des réacteurs suite à un incident ou à un défaut générique, qui conduirait à l'indisponibilité de plusieurs réacteurs* » (page 153).

La promesse d'une meilleure résilience ! Voilà donc l'argument technique qui devrait nous convaincre ?

D'un côté un retour d'expérience de 40 ans d'électricité nucléaire en France sans blackout technique significatif (le dernier remonte au 19 décembre 1978, hors coupures liées aux tempêtes), et au cours duquel les défauts génériques identifiés ont toujours pu être traités sans incidence sur la sécurité d'approvisionnement.

De l'autre le projet d'un recours massif à la production solaire et éolienne, non pilotable, sans capacité significative de stockage, en prise directe sur le réseau sans aucune adaptation à la consommation.

Et ce projet serait censé améliorer la résilience ? Il faut vraiment avoir le goût du paradoxe ! En matière de "défaut générique conduisant à l'indisponibilité" de tout le parc, pour le solaire c'est toutes les nuits, et pour l'éolien c'est toutes les heures sans vent... En analyse de sûreté, ça s'appelle des « modes communs » et, normalement, on cherche surtout à les éviter, pas à les développer !

En conclusion, si le projet de PPE n'a pas le loisir de changer l'objectif absurde de réduction à 50 % du nucléaire fixé par la loi, il a en revanche le devoir de présenter les éléments techniques honnêtement : non le nucléaire n'émet pas de GES, non sa baisse ne fera rien gagner de ce côté-là, oui sa réduction est un choix idéologique et pas technique. Non l'éolien et le solaire ne vont pas rendre le système plus résilient, oui ils vous coûtent déjà beaucoup et vous coûteront très cher...

Le mensonge par omission est un poison dont le texte de la PPE se rend coupable.

Nota : quid des informations fournies dans le projet de PPE sur les rejets CO2 de l'éolien et du PV ? encore deux mensonges par omission !

Mensonge n°3 : Pour l'éolien, la page 114 donne le chiffre de 12,7 g/kWh avec une référence ADEME. En réalité, la Base Carbone de l'ADEME indique actuellement 14,1 g pour le terrestre et 15,6 g pour l'éolien en mer, mais en précisant bien que ces valeurs ne comprennent pas les phases de démantèlement et de fin de vie des installations, ce que le texte de la PPE se garde bien de préciser.

Mensonge n°4 : Pour le solaire PV, aucun bilan CO2 n'est fourni. On le cherche vainement en bas de la page 119. Il est vrai qu'il ne serait pas très convaincant, avec des panneaux fabriqués au charbon chinois (la Base Carbone ADEME donne une fourchette de 35 à 85 g « du sud au nord et suivant la technologie », toujours sans compter la fin de vie).

Pour mémoire, on a vu plus haut le chiffre de 12 g pour le nucléaire sur l'ensemble du cycle de vie. Dans la Base Carbone ADEME, le nucléaire est à 6 g sans compter la fin de vie.